



PAR COURRIEL

Monsieur François Bonnardel
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 mars 2026, la députée de Rimouski, M^{me} Maïté Blanchette Vézina, a déposé l'extrait d'une pétition signée par 9 438 personnes réclamant un encadrement plus strict du piégeage dans les secteurs ruraux et résidentiels du Québec.

Cette pétition propose notamment :

- L'instauration d'une distance minimale entre les engins de capture et les bâtiments, voies publiques ou sentiers, y compris sur les terres privées;
- La signalisation obligatoire des sites actifs;
- L'identification des engins de capture (marque ou numéro d'un permis);
- Le transfert de pouvoirs réglementaires en matière de piégeage.

Il convient de rappeler que le piégeage est déjà soumis à un cadre réglementaire strict fondé sur des normes modernes en matière de bien-être animal, une formation obligatoire, l'utilisation d'engins certifiés et des pratiques exemplaires conformes à un accord international.

Ce cadre assure un niveau élevé de sécurité, de contrôle et de conformité. Aucun incident impliquant un citoyen ou une citoyenne n'a été recensé. Les cas touchant des animaux domestiques sont rarissimes, mais évitables par

...2

une responsabilisation adéquate des usagers, notamment en gardant son chien en laisse. Le respect des mesures adoptées en 2020 concernant la garde des chiens (chapitre P-38-002), pour réduire les risques que posent les chiens en liberté pour la faune dans les milieux naturels et pour prévenir la transmission de la rage du raton laveur à l'humain au Québec, contribue par ailleurs à limiter ce genre d'évènement malheureux. Dans ce contexte, un durcissement supplémentaire du cadre réglementaire applicable au piégeage n'est pas envisagé.

Enfin, l'utilisation des pièges demeure indispensable à plusieurs interventions d'intérêt public, entre autres, pour la prévention des dommages aux biens ou à la propriété, la protection de la santé publique et de la sécurité civile, pour la recherche scientifique et la conservation d'espèces menacées ou vulnérables.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,



PASCALE DÉRY